

ARRETE N° 2018-2789 du 3 août 2018

portant adoption du Projet Régional de Santé de l'Occitanie

**LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE**

- Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 1434-1 à L 1434-6, R 1434-1 à R 1434-9 et R 1434-11 ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu** le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à compter du 1er janvier 2016 ;
- Vu** le décret du Conseil d'Etat n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la Région Occitanie ;
- Vu** l'arrêté de la Directrice Générale de l'ARS Occitanie n° ARS-OC 2017 – 4311 du 12 janvier 2018 portant adoption des zones du Schéma Régional de Santé relatives aux activités de soins, aux équipements matériels lourds et aux laboratoires de biologie médicale ;
- Vu** l'avis de consultation sur le Projet Régional de Santé Occitanie publié le 20 février 2018 au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de l'Occitanie ;
- Vu** les courriers de saisine adressés, à compter du 21 février 2018, en vue de recueillir les avis, dans le champ de leurs compétences respectives, conformément à l'article R 1434-1 du Code de la Santé Publique ;
- Vu** l'avis rendu par la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie le 14 mai 2018 ;
- Vu** l'avis rendu par le Préfet de la Région Occitanie le 20 mai 2018 ;
- Vu** l'avis rendu par le Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Santé Occitanie le 20 juin 2018 ;
- Vu** les avis rendus par les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Ariège le 17 mai 2018, de l'Aude le 18 mai 2018, de l'Aveyron le 26 mars 2018, du Gard le 17 mai 2018, de la Haute-Garonne le 4 mai 2018, du Gers le 14 mai 2018, de l'Hérault le 15 mai 2018, du Lot le 23 avril 2018, de la Lozère le 15 mai 2018, des Hautes Pyrénées le 3 mai 2018, des Pyrénées Orientales le 4 mai 2018, du Tarn le 14 mai 2018, de Tarn et Garonne le 15 mai 2018 ;
- Vu** l'avis rendu par le Conseil Régional Occitanie le 13 avril 2018 ;
- Vu** les avis rendus par les Conseils Départementaux de l'Ariège le 14 mai 2018, de l'Aude le 27 mars 2018, de l'Aveyron le 1^{er} juin 2018, du Gard le 11 juillet 2018, de la Haute-Garonne le 3 mai 2018, du Gers le 15 juin 2018, de l'Hérault le 9 avril 2018, du Lot le 9 avril 2018, de la Lozère le 15 mai 2018, des Hautes Pyrénées le 18 mai 2018, des Pyrénées Orientales le 14 mai 2018, du Tarn le 18 mai 2018, de Tarn et Garonne le 4 avril 2018 ;

Vu les avis rendus par les autres collectivités territoriales de la région Occitanie concernées ;

ARRETE

Article 1er : Le Projet Régional de Santé de la région Occitanie est arrêté.

Article 2 : Le Projet Régional de Santé Occitanie se compose :

- du Cadre d'Orientation Stratégique établi pour 10 ans,
- du Schéma Régional de Santé établi pour 5 ans,
- du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies établi pour 5 ans.

Article 3 : Le Projet Régional de Santé Occitanie dans ses 3 composantes mentionnées à l'article 2, peut être consulté sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie dédié au Projet Régional de Santé à l'adresse suivante : <https://prs.occitanie-sante.fr/>

Article 4 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Occitanie.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Montpellier, le 3 août 2018

La Directrice Générale,

A blue ink signature consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a small loop at the top center.

Monique CAVALIER